



**LETTRÉ DE DÉCHARGE RELATIVE À LA PARTICIPATION À LA RANDONNÉE CYCLISTE
« DÉCRASSAGE PRINTANIER »**

La présente convention est conclue dans le cadre de la randonnée cycliste « Décrassage Printanier » du samedi 25 Mars 2023 à Trelins (42130)

J'atteste par l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique loisir du cyclisme. Je décharge et libère de toute responsabilité les organisateurs : LA LUCIOLE FOREZIENNE, SARL PARLONS CYCLES en rapport à ma participation à cette randonnée cycliste que j'effectue de mon plein gré et en toute connaissance de cause ainsi que tous les risques et dangers auxquels je m'expose.

Je m'engage à respecter le code de la route durant toute la durée de la manifestation.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit en avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation ; ces risques incluent notamment les accidents et /ou maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès).

Je renonce au recours contre tout autre participant pour tout accident lié à cette manifestation sportive.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement de l'épreuve.

Le 05/01/2023

J'ai lu attentivement la présente décharge et la valide en connaissance de cause.

SIGNATURE :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Téléphone :

E-mail :